



Droit de visite date départ vacances scolaires

Par **danharri**, le **26/10/2012** à **21:35**

Bonjour,rrrrJe vis avec mon compagnon depuis 4 ans. Il a un enfant d'une précédente union et les rapports sont conflictuels avec son ex compagne.rnCela fait 4 fois qu'il va au tribunal car elle ne respecte jamais ses droits de garde et ne lui laisse jamais son enfant pour les vacances scolaires.rnIl s'est présenté aujourd'hui (sortie des classes) pour récupérer son enfant et il a du lui arracher pour le prendre la semaine. Elle pretexte qu'il ne doit pas le prendre avant Samedi ou Dimanche.rnPouvez vous me dire à partir de quand peut il prendre son enfant? Dans le jugement il est écrit 1 ère semaine des vacances mais il n'est pas précisé d'heure ni de jour.rnAvez vous un conseil afin qu'elle suive le jugement et donne l'enfant les jours où il en a la garde?rnJe vous remercie de votre aide. La situation est très difficile à gérer tant pour lui que pour moi!

Par **cocotte1003**, le **27/10/2012** à **00:03**

Bonjour, pour le droit es week-end, il doit etre précisé si votre ami doit le prendre apres la classe ou le samedi matin, il faut suivre les memes règles, cordialement